

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL,
SPECIALITE CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES
option COMMERCE et option PLAISANCE
E22 GESTION ET MANAGEMENT

(Durée : 2 heures)

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies.

L'usage des instruments de calcul est autorisé.

1^{re} QUESTION (valeur = 4)

Les amortissements.

L'armement EUROCEANE a fait l'acquisition de matériel informatique pour une valeur de 1250 € Hors Taxes. Le bien est amorti en linéaire sur 4 ans.

1. La date de mise en service de ce matériel est le 2 mai 2014, compléter le tableau d'amortissement (annexe 1 à rendre avec la copie).
2. Expliquer la règle du « *prorata temporis* » pour un amortissement linéaire.
3. Si le bien est vendu le 31 décembre 2016 pour 400€ quel est le montant et la nature de l'opération réalisée.

Tournez la page SVP

2^e QUESTION (valeur = 5)

Le bilan d'une entreprise.

1. Compléter le bilan (annexe 2 à rendre avec la copie) en plaçant les éléments suivants dans la rubrique correspondante :

Comptes	Montant
Stock de gazole	2 000 €
Banque	10 000 €
Créances clients	5 000 €
Emprunts	400 000 €
Capital	50 000 €
Dette ENIM	7 000 €
Dette Fournisseurs	18 000 €
Matériel Informatique	8 000 €
Navire	580 000 €
Amortissement du navire	120 000 €
Amortissement du Matériel informatique	5 000 €
Résultat de l'exercice	A calculer

2. Donner une définition du terme : créance.

3. Expliquer comment l'entreprise peut utiliser ce bénéfice.

3^e QUESTION (valeur = 4)

Les conventions internationales.

Définir les objectifs des conventions et des codes internationaux suivant :

- SOLAS
- MARPOL
- ISM
- ISPS

4^e QUESTION (valeur = 3)

Le Contrat d'Engagement Maritime, le bulletin de salaire.

1. Citer huit mentions obligatoires sur un contrat d'engagement maritime.
2. Sur un bulletin de salaire, les charges sociales salariales sont prélevées sur votre salaire brut. Indiquer à quels organismes l'armateur doit verser ces charges.
3. Présenter et expliquer deux types de contrats de travail.

5^e QUESTION (valeur = 4)

Les salaires.

A partir du mois de juillet 2014, vous envisagez d'engager un matelot supplémentaire pour la saison. Son salaire brut est estimé à 1 800 € et il est classé en 3^{ème} catégorie.

A l'aide du document 1 calculer :

1. Le salaire net de ce matelot.
2. Les cotisations patronales, que vous devrez payer pour ce matelot.
3. Le coût total de ce matelot, par mois, pour l'armement.

Nota :

1. Aucun document n'est autorisé.

2. Délit de fraude : « Tout candidat pris en flagrant délit de fraude ou convaincu de tentative de fraude sera immédiatement exclu de la salle d'examen et risque l'exclusion temporaire ou définitive de toute école et d'une ou plusieurs sessions d'examens sans préjudice de l'application des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ».

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE.

ANNEXE 1

(A rendre avec la copie)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT LINEAIRE

Valeur d'origine :

Durée d'amortissement :

Taux :

Valeur de l'annuité :

Nature du bien :				
Taux d'amortissement :				
Dates de la période	Base amortissable	Annuité d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin de période

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE.

ANNEXE 2

(A rendre avec la copie)

BILAN au

ACTIF			PASSIF		
	Montant brut	Amortissements	Montant net		
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
TOTAL				TOTAL	

Document 1

TAUX DES CONTRIBUTIONS PATRONALES ET SALARIALES							
				CAISSE DE RETRAITE		CAISSE GENERALE	
				DES MARINS		DE PREVOYANCE	
				MARIN	ARMATEUR	MARIN	ARMATEUR
COMMERCE - PLAISANCE							
• Navire océanographique de recherche et assimilé				10,85%	8,80%	1,25%	8,80%
• Navires de transport international ou transocéanique				10,85%	9,80%	1,25%	7,80%
• Navires de commerce immatriculés aux TAAF, si l'équipage comporte au moins 35 % de marins français et dans la limite de 70 % de cet équipage				10,85%	6,80%	1,25%	4,80%
• Autres navires							
⇒ Navires d'une longueur inférieure ou égale à 25 m				10,85%	19,30%	1,25%	15,75%
⇒ Navires d'une longueur supérieure à 25 m				10,85%	19,30%	1,25%	16,35%
<i>Base de calcul</i>				<i>Salaire forfaitaire</i>			
		Caisse Maritime d'Allocations Familiales			pôle emploi		
Autres cotisations	CSG déductible	CSG non déductible	RDS	Allocations familiales			
	MARIN	MARIN	MARIN	ARMATEUR	MARIN	ARMATEUR	
	5,10%	2,40%	0,50%	5,40%	2,40%	4,00%	
<i>Base de calcul</i>		<i>98,25% du salaire brut</i>			<i>Salaire brut</i>		
SALAIRES FORFAITAIRES							
<i>(Base de calcul des cotisations)</i>							
				MONTANT			
CATEGORIE				ANNUEL	MENSUEL	JOURNALIER	
1				12528,26	1 044,02	34,80	
2				15581,95	1 298,50	43,28	
3				18634,96	1 552,91	51,76	
4				20556,56	1 713,05	57,10	
5				21939,44	1 828,29	60,94	
6				22700,90	1 891,74	63,06	
7				24110,47	2 009,21	66,97	
8				25376,66	2 114,72	70,49	
9				26521,15	2 210,10	73,67	
10				28183,07	2 348,59	78,29	
11				31224,55	2 602,05	86,74	
12				33218,95	2 768,25	92,28	
13				35934,53	2 994,54	99,82	
14				38650,17	3 220,85	107,36	
15				41662,07	3 471,84	115,73	
16				44852,36	3 737,70	124,59	
17				48751,03	4 062,59	135,42	
18				53723,47	4 476,96	149,23	
19				59137,55	4 928,13	164,27	